



• **BIO DE PROVENCE** •
ALPES • CÔTE D'AZUR
Les Agriculteurs **BIO** de PACA

Collection « Mini-Guides Filière Grandes-Cultures bio PACA »

Edition 2019



Mini-Guide Grandes-Cultures bio

Céréales, oléagineux, protéagineux et légumes secs



Rédaction et renseignements : Mathieu Marguerie – mathieu.marguerie@bio-provence.org



Sommaire

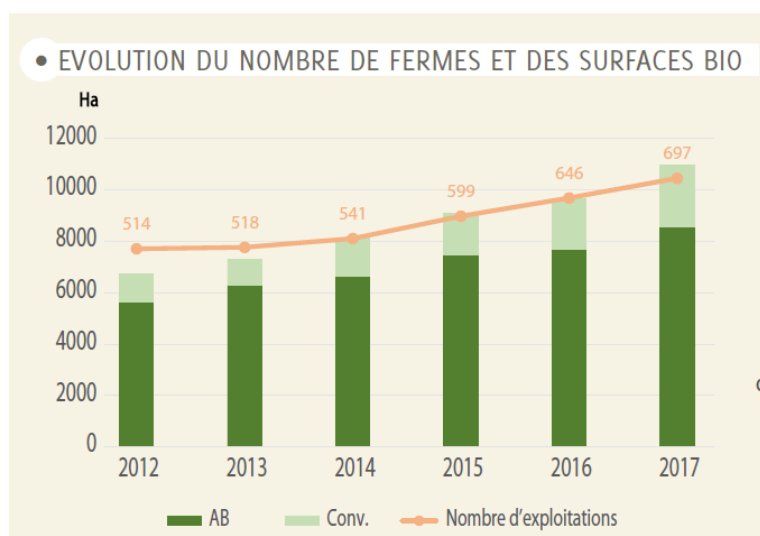
Sommaire	2
I. La filière Grandes cultures bio en PACA.....	3
1. Chiffres clés de la production bio	3
2. Analyse de la filière	5
II. Produire des Grandes cultures biologiques en PACA	6
1. Fournisseurs de semences et intrants bio	6
2. Conseils et références techniques en grandes cultures bio	7
a. Conseils techniques	7
b. Références techniques.....	7
c. Autres	7
III. Commercialiser sa production en bio.....	8
1. Valoriser par la transformation (pain, farines, semoules, pâtes, huiles...)	8
a. Apprendre à faire soi-même son pain et son huile	8
b. Prestataires pour la transformation de céréales et oléagineux	8
2. La commercialisation en circuit long.....	9
a. Vendre ses céréales et oléagineux à des organismes stockeurs (coopératives et négociants)..	9
b. Vendre à des transformateurs locaux (meuniers, brasserie, fabricants de pâtes,...).....	10
c. Vendre ses céréales et oléagineux à des fabricants d'alimentation animale bio	12
IV. Informations réglementaires	14
1. Réglementation relative aux semences	14
Ce que dit la législation :.....	14
Ce que vous avez le droit de faire :	14
Eclairage sur les variétés :.....	15
2. La commercialisation des céréales.....	15
Les organismes stockeurs (OS) :.....	15
3. La transformation des céréales.....	15
La transformation du blé tendre :	15
La transformation des autres céréales (blé dur, épeautre, seigle, sarrasin,...) :.....	16
Pour aller plus loin (disponibles sur demande à Bio de PACA) :.....	16
V. Vos contacts au sein du réseau bio	17

I. La filière Grandes cultures bio en PACA

1. Chiffres clés de la production bio

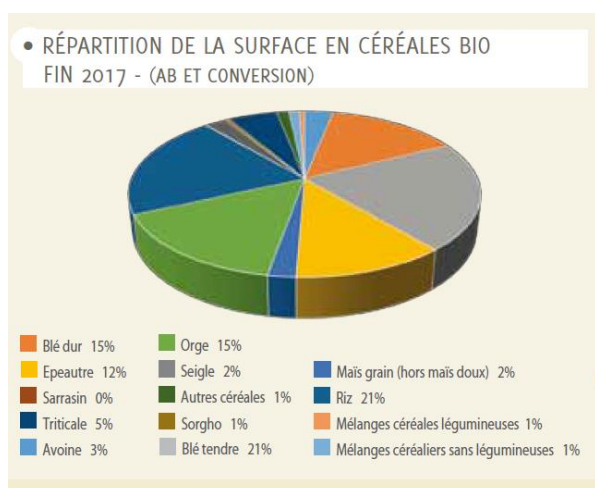
Si les grandes cultures ne sont pas les productions agricoles prédominantes en PACA (17% de la SAU totale¹, contre 45% au niveau national²), elles n'en restent pas moins économiquement centrales pour de nombreuses exploitations et opérateurs économiques. Environ 9.6 % de la surface régionale en Grandes cultures était conduite en agriculture biologique fin 2017 contre seulement 2,5% à l'échelle nationale.

Les surfaces régionales en Grandes cultures bio augmentent régulièrement depuis 2009 en PACA (cf. graphique 1 ci-dessous) et particulièrement actuellement, comme partout en France. Fin 2017, 646 exploitations produisaient des Grandes cultures bio en PACA dont environ un quart en activité principale. Ces exploitations sont principalement situées dans les Alpes-du-Haute Provence, le Vaucluse, les Hautes-Alpes et les Bouches-du-Rhône.



Source des données : Agence Bio

Figure 1: Evolution des surfaces en grandes cultures bio en PACA en hectares



La filière Grandes cultures biologique en PACA est largement dominée par la culture de céréales bio avec principalement du blé tendre, du riz et de l'épeautre.

Figure 2: Répartition des productions de céréales bio en PACA

Source des données : Agence Bio 2017

¹ Données DRAAF PACA 2014

² Agreste, 2010

Les grandes cultures majoritaires en bio en PACA restent :

- le riz, dont la demande est en constante augmentation et la filière très bien structurée avec Biosud.
- Le blé tendre : la demande est « portée » par la présence de deux meuniers régionaux bio (Moulin Pichard à Malijai et Moulin St Joseph à Grans).
- Le blé dur dont la demande locale est en pleine augmentation du fait de pastiers régionaux (Lazzareti, Coquelicots Provence) ou ultra-régionaux (Alpina Savoie).
- Des cultures de diversification pour lesquelles les débouchés sont importants : pois chiche, soja (via Tossolia) ou en augmentation.

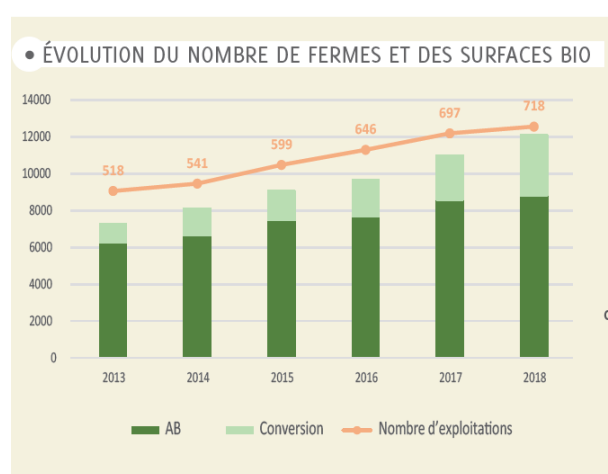
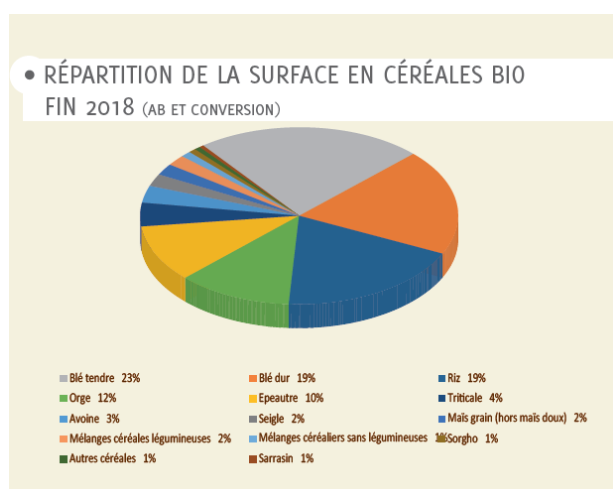


Figure 3 : évolution et répartition des surfaces en grandes cultures bio en PACA (Source : ORAB PACA)



2. Analyse de la filière

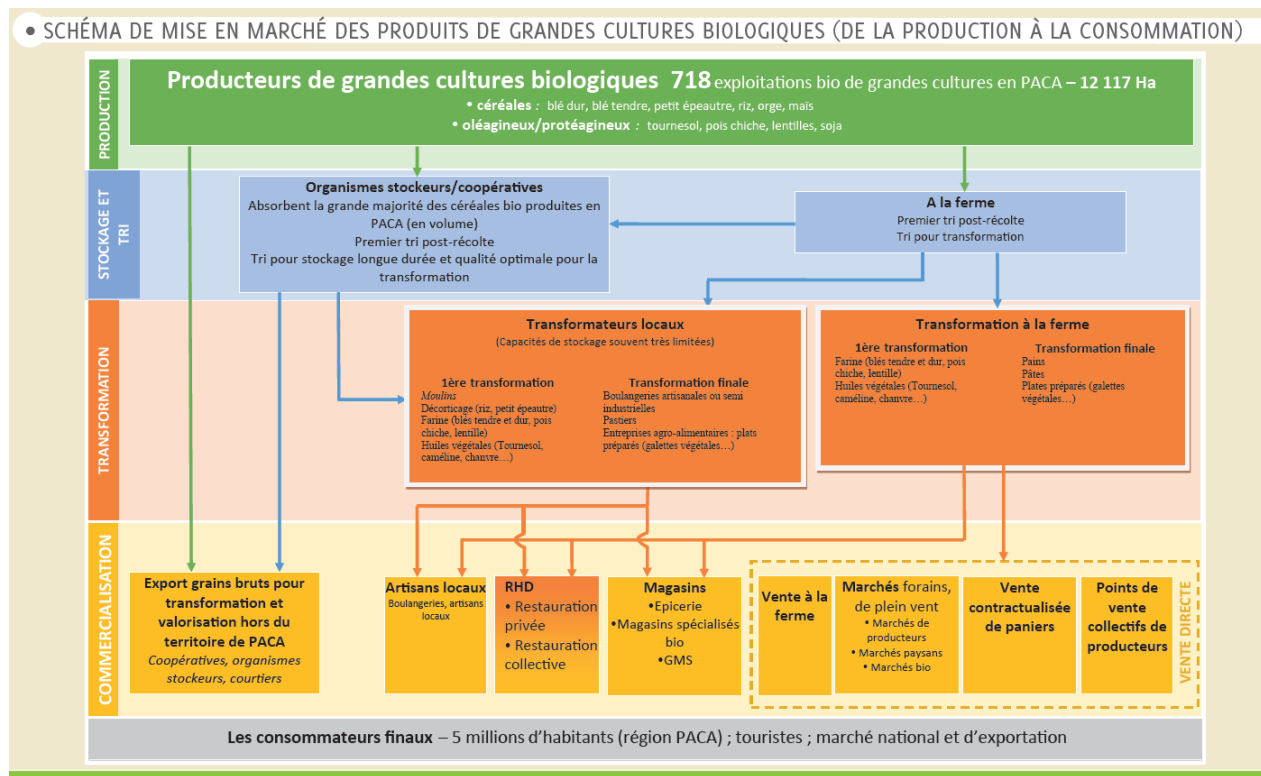


Figure 4 : analyse de la filière céréale en région Sud-PACA



II. Produire des Grandes cultures biologiques en PACA

1. Fournisseurs de semences et intrants bio

Ce que dit la réglementation bio au sujet des semences à utiliser en AB :

Seules les semences certifiées AB peuvent être utilisées. Pour connaître la disponibilité de semences bio, consultez la base de données : www.semences-biologiques.org.

Les cas suivants peuvent donner droit à une dérogation :

- la variété souhaitée n'est pas enregistrée dans la base de données et aucune des variétés disponibles ne répond à vos besoins
- aucun des fournisseurs n'est en mesure de vous livrer les semences souhaitez en temps voulu alors que vous les avez commandés en temps utile

La dérogation doit-être obtenue avant d'acheter ses semences. L'autorisation est octroyée avant le semis : elle est donnée à titre individuel, pour une saison à la fois, variété par variété.

1. COOPERATIVE ALPESUD – 05 300 LARAGNE – Certifié AB

Contact : Stéphane FEUILLASSIER – Tél : 04 92 65 50 50 – Mail : st.feuillassier@alpesud.fr

Activités : Coopérative agricole qui propose des engrais, produits phytopharmaceutiques, semences et agrofournitures diverses. Un catalogue des produits spécifiquement bio est distribué par la coopérative.

2. Groupe Provence Services (GPS) – 04100 MANOSQUE - Certifié AB

Contact : Joel GIRAUD – Tél : 04 92 70 13 30 – Mail : jg@gps.coop

Activités : coopérative agricole, collecte et négoce de céréales, pois et oléagineux essentiellement dans le département du 04 mais également dans le 05 et le nord du 83.

3. Semences de Provence – 30 300 FOURQUES

Contact : Michel RIOUSSET – Tél : 04 66 02 21 26 – Mail : michel.rioussset@groupesud.com

Activités : Semences de Provence est une filiale de Sud Céréales/Arterris. Ils offrent une large gamme de semences d'engrais verts non traités.

4. ARTERRIS – 13200 ARLES – Certifié AB

Contact : Marc RAYMOND – Tél : 04 90 96 36 47 – Mail : mreymond@arterris.fr

Activités : Coopérative céréalière

5. Groupe BIOSUD – 13200 ARLES – Certifié AB

Contact : Marc THOMAS – Tél : 04 90 96 36 47 – Mail : marc.thomas@biosud.com

Activités : Groupe composé de 3 associés : société Thomas, Sud Céréales et la SCAD.

6. CAPL – 84000 AVIGNON – Certifié AB

Contact : Jean PELEGRY – Tél : 06 20 27 84 62 – Mail : responsable.cereales@groupecapl.fr

Activités : Coopérative de collecte et négoce de céréales dans le Gard, Vaucluse et Bouches-du-Rhône.

7. Groupe PERRET : PERRET SA, OMAG et RACINE – 30360 TRESQUES

Contact : Anaïs ALLARD – Tél : 07 60 88 27 44 – Mail : anais.allard@perret-sa.com

Activités : Conseil et vente d'intrants et semences en agriculture biologique.

8. OVINALP – 05 300 RIBIERS – Certifié AB

Tél : 04 92 03 24 44 – Mail : ovinalpe@wanadoo.fr – Site internet : <http://www.ovinalp.fr/>



• BIO DE PROVENCE •
ALPES • CÔTE D'AZUR
Les Agriculteurs BIO de PACA

Activités : OVINALP fabrique et commercialise des amendements organiques compostés, des engrais organiques et organo-minéraux, des activateurs biocinétiques de fertilité...agrée en AB.

9. ETS GARCIN FRERES – 04 210 VALENTOLE – **Certifié AB**

Tél : 04 92 74 83 67 – Mail : garcin.freres.sas@wanadoo.fr

Activités : Vente d'intrants (engrais, amendements)

2. Conseils et références techniques en grandes cultures bio

a. Conseils techniques

❖ **Bio de PACA** – Mathieu Marguerie – Ingénieur agronome grandes cultures bio en PACA.

Tél : 04 92 72 53 95 – Mail : mathieu.marguerie@bio-provence.org – Site internet : www.bio-provence.org

Activités : Essais variétaux et TCS en bio. En cours : des essais variétaux bio sur blé tendre (variétés anciennes et modernes) sur le site de Mane.

❖ **Arvalis-Institut du végétal PACA** – Stéphane Jézéquel – Ingénieur régional « céréales à pailles »

Tél : 04 92 72 39 29 – Mail : s.jezequel@arvalisinstitutduvegetal – Site internet : www.arvalis-infos.fr

b. Références techniques

❖ **Bio de PACA** – Mathieu Marguerie – Ingénieur agronome grandes cultures bio en PACA.

Tél : 04 92 72 53 95 – Mail : mathieu.marguerie@bio-provence.org – Site internet : www.bio-provence.org

A consulter en particulier : ensemble de fiches technico-économiques sur la production de grandes cultures bio en PACA.

❖ **Newsletter Grandes-Cultures bio de PACA** – bulletin d'info technique rédigé par *Bio de PACA* – disponible sur demande, sous condition d'adhésion au réseau.

Mail : mathieu.marguerie@bio-provence.org

❖ **Site Internet Produire Bio** – <https://www.produire-bio.fr/>

❖ **Lettre filière nationale grandes cultures bios** – <https://www.produire-bio.fr/formulaire-dinscription-lettres-filieres/>

c. Autres

Pour toute autre question technique et mise en réseau : contacter votre Agribio ou Bio de PACA (voir p.17)



• BIO DE PROVENCE •
ALPES • CÔTE D'AZUR
Les Agriculteurs BIO de PACA

III. Commercialiser sa production en bio

1. Valoriser par la transformation (pain, farines, semoules, pâtes, huiles...)

La première question à se poser avant de se lancer dans un atelier de transformation à la ferme est *combien de temps je souhaite y consacrer ?*

Il existe de nombreux moyens de valoriser ses productions céréalières et oléagineuses mais il faut savoir que la transformation représente un atelier de diversification en soit et il est important de savoir jusqu'où on souhaite aller : certains producteurs choisissent de se spécialiser dans la production de farine tandis que d'autre choisissent d'aller du grain au pain et/ou pâtes. Le décorticage, triage et stockage des récoltes est également un moyen de valoriser les productions en GC et le matériel est généralement rapidement rentabilisé grâce aux prestations de services.

La valorisation doit se raisonner jusqu'à la commercialisation : que ça soit en circuit long ou court, il va falloir élaborer sa propre stratégie de vente.

a. Apprendre à faire soi-même son pain et son huile

1. Ecole internationale de boulangerie (EIDB) – 04 200 NOYERS SUR JABRON

Contact : Thomas TEFFRI-CHAMBELLAND – Tél : 07 61 12 00 76 – Mail : contact@eidb.fr / thomas@painbio.com

Site internet : www.ecoleinternationaledeboulangerie.fr – Fiches techniques thématiques (ex : pain bio au levain).

2. APTOP (Association de Producteurs & Transformateurs d'Oléagineux) – 84 800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Certifié AB Mail : assoapto84@gmail.com

Activités : Presse et trieur mobile pour les producteurs bio et conventionnel :

- déplacement à partir de 2 tonnes jusqu'à 10 tonnes (capacité = 100 kg/h)
- fabrication d'huiles alimentaires de tournesol, colza, cameline, chanvre,...
- trieur à graines : blé, orge, pois chiche, lentille, lin, tournesol (5 T/h)
- trieur pour semences : 2 T/h

APTO propose un travail à façon où les producteurs restent propriétaires de leur production (huile et tourteaux) et s'occupent de la commercialisation.

APTO est également équipée pour filtrer les huiles usagées et fabriquer du carburant pour engins agricoles.



b. Prestataires pour la transformation de céréales et oléagineux

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive de prestataires en PACA et départements limitrophes.

Attention : si vous souhaitez vendre le produit fini avec la mention « AB », assurez-vous que le prestataire soit certifié bio pour la transformation.

1. Prestation de triage et/ou décorticage (producteur) – 84 220 MURS - Certifié AB

Contact : Gilles BOUSCARLES – Tél : 04 90 72 62 37

Activités : équipé d'un trieur-séparateur et d'un décortiqueur, il propose ses prestations aux agriculteurs bio. Selon année, vente de semences de ferme pour engrais verts et cultures (triticale, blé tendre, méteilot,...).

Contact : Thierry BAURAIN – Tél : 04 92 74 30 01

Activités : équipé d'un décortiqueur, il propose ses prestations aux agriculteurs bio.

2. Prestation de mouture (producteur-transformateur) – 26 570 REILHANETTE - Certifié AB

Contact : Alain BONNEFOY – Tél : 04 75 28 82 75



• BIO DE PROVENCE •
ALPES • CÔTE D'AZUR
Les Agriculteurs BIO de PACA

Activités : Fabrication de farine de blé tendre, petit épeautre et semoule de blé dur. Possibilité de travail à façon pour des agriculteurs bio.

3. Prestation de stockage (producteur) – 04 190 Les MEES - Certifié AB

Contact : Serge MASSE – Tél : 06 62 57 38 63

Activités : Avec une capacité totale de stockage de 1 200T, Serge propose de la prestation de service pour trier (trieur alvéolaire) et stocker les céréales bio en cellules de 55 ou 140T.

L'essentiel des prestations de stockage sont assurées par les organismes stockeurs et coopératives (cf ci-dessous).

4. Prestation de mouture (producteur-transformateur) – 26 570 REILHANETTE - Certifié AB

Contact : Alain BONNEFOY – Tél : 04 75 28 82 75

Activités : Fabrication de farine de blé tendre, petit épeautre et semoule de blé dur. Possibilité de travail à façon pour des agriculteurs bio.

5. APTO84 (presse et trieur mobiles) – 84 800 L'ISLE SUR LA SORGUE Certifié AB

Contact : Mail : assoapto84@gmail.com

Activités : Voir détails ci-dessus

Pour plus de contacts, vous pouvez vous rapprocher d'Agribio 04 : mathieu.marguerie@bio-provence.org

2. La commercialisation en circuit long

a. Vendre ses céréales et oléagineux à des organismes stockeurs (coopératives et négociants)

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive d'organismes stockeurs (OS) en PACA et régions limitrophes.

ALPES-DE-HAUTE PROVENCE & HAUTES-ALPES

1. Groupe Provence Services (GPS) – 04 100 MANOSQUE – Certifié AB

Contacts : Renaud BASTIDE (responsable de la collecte) – Tél : 04 92 70 13 30 – Mail : rb@gps04.com

Activités : Collecte et négoce de céréales, essentiellement blé dur (75%), pois et oléagineux (soja), dont une partie en bio. Capacité total : 60 000 tonnes réparties sur 11 sites (10 dans le 04 et un dans le Var).

Site internet : <http://www.gps.coop/HP/HomePageInternet.aspx>

2. Établissements Garcin Frères – 04 210 VALENSOLE - Certifié AB

Contact : Caroline GARCIN – Tél : 04 92 74 83 67 – Mail : garcin.freres.sas@wanadoo.fr

Activités : Collecte et négoce de céréales et oléagineux (soja), dont une partie en bio.

Site internet : <http://www.garcinfreres.com/cereales-valensole>

3. ALPESUD – 05 300 LARAGNE-MONTEGLIN – Certifié AB

Tél : 04 92 65 50 50 – **Contact** : Stéphane FEUILLASSIER – Mail : st.feuillassier@alpesud.fr

Activités : coopérative agricole avec deux activités principales : le négoce de céréales et le négoce d'aliments pour le bétail, engrais, produits phytopharmaceutique, semences et agrofournitures diverses.

- Collecte dans le 04 et 05 : 6 silos à Lazer, Gap, Settes, Chorges, Valensole et Valerne.
- Capacité totale en bio : 1 000 T réparties en 10 cellules (loin d'être à saturation pour l'instant).

A la demande de ses clients, notamment du Moulin Pichard AlpeSud a mis en place un contrat de traçabilité avec les producteurs de blé tendre bio. Depuis 2013, elle propose un prix majoré en fonction de la qualité du blé bio, notamment du taux de protéine (+ 30€ /T si taux de protéine > à 12 %). L'objectif étant de proposer à ses clients



un mélange de qualité composé de 2/3 de blé meunier (> 11 % de protéines) et d'1/3 de blé améliorant (> 13 % de protéines). **Site internet** : <http://www.alpesud.fr/>

BOUCHES-DU-RHONE, VAUCLUSE & VAR

4. Coopérative Agricole Provence Languedoc (CAPL) - 84 000 AVIGNON – Certifié AB

Contact : Jean PELEGRY – Tél : 04 90 14 28 00 – Mail : responsable.cereales@groupecapl.fr

Activités : Collecte et négoce de céréales dans 3 départements : Gard, Vaucluse et Bouches-du-Rhône. Très peu de bio pour l'instant (collecte de blé dur, orge et tournesol) mais filière à structurer. Travail avec des prestataires pour le stockage des céréales bio, notamment le groupe GPS.

Site internet : <http://www.groupecapl.coop/>

5. Groupe Arterris– 30 300 FOURQUES - Certifié AB

Contacts : Denis VILLENAVE (resp. collecte) – Tél : 06 11 83 14 55 / 04 66 02 21 00 – delphine.dhaim@groupsud.com

Activités : Coopérative agricole créée à la fin des années 70, dont une branche de l'activité se rapporte au riz et céréales de culture Biologique. Membre associé de BIOSUD SAS. Collecte possible dans le 13, 84 et 83 grâce aux relais de stockage tampon. Puis silos de stockage longue durée au Mas Julien (13).

Site internet : <http://sudcereales.portagri.com/Pages/home.aspx>

6. BIOSUD SAS – 13 200 ARLES - Certifié AB

Contact : Marc THOMAS – Tél : 04 90 96 36 47 – Mail : marc.thomas@biosud.com

Activités : Créée en 2003, cette société regroupe 3 associés : la société Thomas, Sud Céréales et la SCAD (créée en 1985 et spécialisée dans le conseil en culture de riz et la fourniture d'intrants aux agriculteurs).

BIOSUD s'occupe de la commercialisation du riz bio mais aussi du blé dur, du blé tendre, du tournesol et du sorgho bio. Elle s'appuie sur la société Thomas pour traiter le riz bio et sur Sud Céréales pour traiter les céréales bio (stockage, tri, nettoyage...) mais ne réalise pas de collecte en son nom.

Site internet : <http://www.biosud.com/>

7. SARL THOMAS – 13 200 ARLES – Certifié AB

Contact : Marc THOMAS – Tél : 04 90 96 36 47 – Mail : marc.thomas@biosud.com

Activités : Collecteur agréé depuis 1982, spécialisé depuis 1991 dans les riz et céréales issus du bio. Collecte possible dans les Bouches-du-Rhône uniquement. Membre associé de BIOSUD SAS. Opérations réalisées sur le riz : collecte, décortilage, nettoyage, triage, grattage, affinage et conditionnement (vrac, en citerne ou en big bag ou en sac de 5 à 25 kg).

8. SAS BIOCAMARGUE (Ekibio) – 13 200 ARLES – Certifié AB

Contact : Audrey LUBRANO DI VAVARIA – Tél : 04 90 49 64 30 – Mail : euro-nat@euro-nat.com

Activités : Organisme stockeur, grossiste et négociant. Collecte possible dans les Bouches-du-Rhône uniquement. Entreprise du groupe BIOSUD, Biocamargue fabrique et conditionne des produits à base de riz biologique. Engagée dans une démarche Bio Solidaire.

Site internet : <http://www.biocamargue.com/>

b. Vendre à des transformateurs locaux (meuniers, brasserie, fabricants de pâtes,...)

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive de transformateurs en PACA et régions limitrophes.

ARTISAN MEUNIER : transformation blé tendre, épeautre, seigle, sarrasin, riz...

1. Moulin PICHARD – 04 350 MALIJAI – Certifié AB depuis 1992 – site internet : www.moulinbio-pichard.fr

Contact : Stéphane PICHARD (Gérant) – Tél : 04 92 34 01 04 – Mail : s.pichard@moulinbio-pichard.fr

Activités : Collecte et stockage de céréales bio. Fabrication de farines de blés panifiables : farines à pain, pâtisseries, spéciales (épeautre, petit épeautre, seigle, sarrasin, 9 céréales, maïs, pois chiche, pomme de terre). Fabrication de farine à base de blé dur pour la panification et la fabrication de "pâtes". Vente directe aux consommateurs, boulangers, fabricants de pâtes...



• BIO DE PROVENCE •
ALPES • CÔTE D'AZUR
Les Agriculteurs BIO de PACA

Ce moulin recherche en permanence des fournisseurs de blés (notamment la variété ancienne blé de Khorasan). Exigences qualitatives (taux de protéines) et préférence pour les producteurs qui peuvent stocker leurs récoltes.

2. Moulin SAINT JOSEPH – 13 450 GRANS – Certifié AB depuis plus de 30 ans

Contact : M. Philippe MONTEAU – Tél : 04 90 59 00 98 – Mail : moulinstjoseph@wanadoo.fr

Activités : Collecte, stockage et fabrication de farines de céréales essentiellement issues de l'agriculture biologique : farines de blé (blanche, bise, complète, intégrale), seigle et petit épeautre. Environ 700 tonnes par an (dont 600 tonnes de farine de blé tendre). Approvisionnement auprès d'une centaine de producteurs des régions PACA et Languedoc Roussillon (dont 30 à 50 fournisseurs réguliers). Livraisons à une clientèle composée de boulangeries, biscuiteries, restaurants, particuliers....

Site internet : http://galoubet.free.fr/moulin_saintjoseph/index_sansflash.html

SEMOULERIES : transformation blé dur

A notre connaissance, il n'existe pas de semoulerie bio en PACA. La plus proche se trouve en Savoie :

1. ALPINA SAVOIE – 73 094 CHAMBERY – Certifié AB

Contact : Monsieur TOUPANCE Tél : 04 79 68 54 00 – Mail : ctoupance@alpina-savoie.com

Activités : Fabrication de semoule de blé dur bio et conditionnement en sac 25 kg ou en citerne (25 et 29 tonnes). Complète, blanche et semi-complète. Fabrication de couscous bio (big bag et citerne). 80 % du blé dur bio est d'origine France. **Site internet** : <http://www.alpina-savoie.com/fr/>

FABRICANTS DE PÂTES : transformation blé dur

1. S.A.P.A Lazzaretti – 84 000 AVIGNON – Certifié AB

Tél : 04 90 88 56 26 – Fax : 04 90 87 18 30 – **Site internet** : <http://www.lazzaretti.fr/>

Activités : fabricant 100 % bio de pâtes alimentaires. Volonté de développer des partenariats locaux afin de développer des filières de proximité : pâtes de petit épeautre de Provence, millet, grand épeautre et lin.

2. COQUELICOT PROVENCE - 84 200 CARPENTRAS – Certifié AB

Contact : Béatrice DARCAS – Tél : 04 32 85 02 30 – Mail : bdarcas@coquelicot-provence.com

Activités : fabricant 100% bio de pâtes alimentaires. Volonté de développer des partenaires locaux afin de développer la filière des céréales bio de PACA. Pour l'instant ils s'approvisionnent en Italie. Recherche principalement du blé dur et, en moindre quantité, du petit épeautre décortiqué.

Livraison en palette de sacs de 25kg uniquement. Pour plus d'information, contacter Béatrice DARCAS.

Site internet : <http://www.coquelicot-provence.com>



3. L'ATELIER DU MOULIN – 84 850 CAMARET – Certifié AB

Contact : Christian PAGANO – Tél : 04 90 51 85 46 – Mail : paganoch@orange.fr

Activités : Fabricant 100 % bio de pâtes alimentaires, raviolis, lasagnes cuites, plats cuisinés.... Consomme 4 à 5 T de semoule bio par an mais s'approvisionne principalement en Italie par manque de qualité satisfaisante en PACA.

Autres : Consommateur de 360 à 500 œufs bio par semaine (appro à Relais Vert et Raiponce) et légumes bio (appro au Jas Bio à Orange et à la FRDP).

BRASSERIES : transformation orge, maïs, avoine seigle, blé tendre

1. GAEC POUGET FRERES (producteur-malteur-brasseur) – 04 170 THORAME-BASSE – Certifié AB

Contact : Boris POUGET – Tél : 04 92 83 42 23 – Mail : gaec@thorame-basse.com

Site internet : www.thorame-basse.com

2. SARL MARE NOSTRUM (artisan-brasseur) – 06 500 CASTILLON – Certifié AB

Contact : Georges BENSOUSSAN – Tél : 04 93 04 03 83 – Mail : nostrum@sfr.fr

Site internet : www.marenosttrum-france.com

3. Brasserie BadaB (artisan-brasseur) – 06 130 GRASSE – Certifié AB

Contact : Jérôme Védrine – Tél : 06 71 48 72 54 – Mail : jerome@baab.fr

Site internet : <http://badab.fr/>

3. Brasserie de Sulauze (producteur-brasseur) – 13140 MIRAMAS – Certifié AB

Contact : Guillaume DAVID – **Tél :** 04 90 45 39 48 – **Mail :** brasseriendesulauze@gmail.com

Activités : La Brasserie de Sulauze fabrique des bières biologiques à partir du houblon et de l'orge produit sur les terres du Domaine. A terme elle souhaite développer la filière brassicole en PACA en partenariat avec les producteurs de la région. Elle travaille actuellement avec 3 fournisseurs de malte : en France avec Malteur Echos (07), en Belgique et en Allemagne mais elle en recherche aussi d'origine locale. **Site internet :** www.domainedesulauze.com

4. Brasserie Artisanale du Luberon (BAL) (artisan-brasseur) – 84 000 PERTUIS – Certifié AB

Contact : M. Jean Barthélémy CHANCEL – **Tél :** 09 80 74 10 97 – **Mail :** info@brasserie-luberon.com

Activités : Brasserie artisanale qui produit des bières bio, et cherche à s'approvisionner au maximum en local. Elle consomme plusieurs tonnes par mois de céréales crues décortiquées et de céréales maltées. Elle recherche des fournisseurs de diverses céréales crues biologiques : orge, maïs, froment, avoine, seigle... Livraison en sacs de 25kg pré-trié et nettoyé. **Site internet :** www.brasserie-luberon.com

AUTRES : transformation du soja et des oléagineux

1. SCOP TOSSOLIA – 04 150 REVEST-DU-BION – Certifié AB

Tél : 04 92 77 00 99 – **Contact :** Séverine BREYSACHER – **Mail :** severine.breysacher@tossolia.com

Activités : spécialisée dans la fabrication de Tofu artisanal biologique depuis plus de 20 ans – www.tossolia.fr

- Recherche soja bio, local, trié : besoin de 350 T soja bio trié /an
- Livraison minimum : 25 T (soit 8ha environ) (possibilité de se répartir les surfaces de production entre agriculteurs si variété identique)
- Stockage limité (2 silos de 25T) : besoin d'approvisionnement régulier toute l'année. Si besoin service de stockage, un producteurs bio du 04 propose ses prestations : Serge MASSE aux Mées (tél : 06 62 57 38 63).
- Fournit des magasins bio, des distributeurs et la restauration collective.

2. HUILERIE EMILE NOEL SAS – 30 130 PONT-SAINT-ESPRIT – Certifié AB

Tél : 04 66 90 54 54 – **Mail :** ar@emilenoel.com – **Site internet :** <http://www.emilenoel.com>

Activités : Huilerie 100 % biologique (huile d'olive, de cameline, de chanvre, de tournesol, de lin, de colza, de sésame, de soja...). Engagée dans une démarche Bio Equitable avec des paysans du Sud et Bio Solidaire avec des paysans français.

c. Vendre ses céréales et oléagineux à des fabricants d'alimentation animale bio

A notre connaissance, il n'existe pas de fabricant d'alimentation animale bio en PACA.

1. SANDERS Aurore – 30 500 ALEGRE-LES-FUMADES – Certifié AB

Contact : Christian BANCEL – **Tél :** 04 66 54 09 09 – **Mail :** aurore@sanders.fr – **Site internet :** www.sanders.fr

Activités : Fabrication d'aliments pour animaux (ruminants, porcs, volailles...); 170 000 tonnes en 2010.

2. Ets BARNIER (membre du groupe BIO SUD-EST) – 26 460 BOURDEAUX – Certifié AB

Contact : Ets Barnier, Quartier Delmas – **Tél :** 04 75 53 34 71 – **Mail :** contact@etsbarnier.com

Activité : Fabrication d'alimentation animale ; capacité de 9000 tonnes, dont 58 % en AB. Vente d'aliments pour toutes espèces animales (distribué par Alpes-sud et Racine Sud Agro Perret).

- Achat à 80% en France et 20% import (soja, blé, orge, maïs)
- Entreprise qui utilise la diversité des rotations culturales pour fabriquer des aliments adaptés aux différents élevages. Recherche de la protéine noble telle que soja, maïs aussi lupins, pois, féveroles...

Site internet : <http://www.etsbarnier.com/>

3. CIZERON Bio – 42 140 LA GIMOND – Certifié AB

Contact : Yann DE BENGY (Technico-commercial) – **Tél :** 04 77 30 42 23 / 06 22 22 77 89

Mail : commercial@cizeron-bio.fr – **Site internet :** www.cizeron-bio.fr



• BIO DE PROVENCE •
ALPES • CÔTE D'AZUR
Les Agriculteurs BIO de PACA

Activités : Fabricant d'alimentation pour bétail et négoce pour la meunerie. Recherche production bio : blé, avoine, triticale, sorgho, seigle, petit et grand épeautre, soja, lupins, pois, féveroles... Déplacements sur Nîmes et Avignon réguliers (2 fois /mois). Possibilité de se déplacer chez le producteur à partir de 3T. Equipé de trieur pour valoriser les productions associées tel que pois/triticale.

4. MOULIN MARION – 01 290 SAINT JEAN SUR VEYLE – **Certifié AB**

Contact : Marie PELLETIER – **Tél** : 03 85 23 98 50 – **Site internet** : <http://www.moulin-marion.fr>

Activités : Entreprise dont l'activité tourne autour de 3 activités principales : collecte et stockage, meunerie bio et fabricant d'alimentation animale bio

5. AUROUZE – 30 500 ALLEGRE LES FUMADES – **Certifié AB**

Tél : 04 66 24 94 19 – **Site internet** : <http://www.moulin-marion.fr>

Activités : Entreprise de fabrication d'aliments pour le bétail

IV. Informations réglementaires

1. Réglementation relative aux semences

SEMENCES FERMIERES : semences commerciales que l'agriculteur resème par soucis d'économie moyennant une taxe, la CVO (Contribution Volontaire Obligatoire), reversée aux semenciers.

SEMENCES PAYSANNES : semences sélectionnées par les paysans eux-mêmes, issues de variétés dont le patrimoine génétique (ancien ou moderne) n'est plus protégé par un COV (Certificat d'Obtention Végétal).

Ce que dit la législation :

En matière de législation sur les semences, il est important de considérer leur statut. Deux droits cohabitent : le Certificat d'Obtention Végétale (COV) et le brevet.

Variétés protégées par un Certificat d'Obtention Végétale

Le **COV** est un titre de propriété conçu pour s'appliquer à la matière vivante. Pour les variétés soumises à COV (l'essentiel des variétés de céréales à paille inscrites au catalogue officiel), les agriculteurs ont le droit de produire de la semence de ferme, moyennant une taxe, la Contribution Volontaire Obligatoire retenue sur le paiement des récoltes à hauteur de 0.7€ par tonne de céréale à paille livrée à un collecteur agréé. Cette taxe concerne par exemple le blé tendre, le blé dur, l'orge, l'avoine, le seigle, le triticale, le riz et l'épeautre. Elle permet de financer la recherche variétale française.

Les producteurs qui produisent moins de 92 t de céréales et d'oléoprotéagineux par an sont exonérés de CVO. Les variétés issues du domaine public ou non protégées par COV sont également exonérées de CVO.

Concernant le brevet, il n'est applicable aux variétés que dans de rares pays comme les USA.

Variétés paysannes

Depuis la loi Biodiversité de 2016, **l'échange de variétés** et de plants entre agriculteurs est autorisé dans le cadre de l'entraide agricole **dès lors que les variétés ne sont pas protégées par un Certificat d'Obtention Végétal (COV)**. L'entraide agricole est définie à l'article L.325-1 du Code Rural comme « un contrat à titre gratuit, même lorsque le bénéficiaire rembourse au prestataire tout ou partie des frais engagés par ce dernier ». Cette entraide est réalisée entre agriculteurs « par des échanges de services en travail et en moyens d'exploitations ».

L'échange de variétés paysannes hors catalogues est autorisé également dans un cadre expérimental (c'est-à-dire hors usage commercial) visant à préserver la biodiversité cultivée.

Ce que vous avez le droit de faire :

→ Vous avez le droit de cultiver des variétés qui ne sont pas inscrites au catalogue officiel et vous pouvez ressemer votre récolte sans avoir à payer de taxe puisqu'il s'agit de variétés non protégées par un COV.

→ Vous pouvez librement commercialiser et/ou transformer votre production céréalière issue de variétés non inscrites au catalogue. En cas d'échange commercial, mentionner « grains » et non « semences » sur votre contrat de vente.

→ Les entreprises semencières agréées par le GNIS ont le droit de vous vendre des variétés qui ne sont plus protégées qui figurent toujours au catalogue (= variétés du domaine public). C'est le cas de Renan par exemple, une variété de blé tendre très utilisée par les céréaliers bio dont le COV est arrivé à expiration en 2015. Dans ce cas, les organismes collecteurs ne peuvent plus prélever de CVO sur vos récoltes.



Eclairage sur les variétés :

VARIETES DE PAYS : population issue de sélection paysanne locale pendant de nombreuses générations (type sélection massale) ; génétiquement hétérogène mais d'apparence bien reconnaissable. Aussi appelé « race primitive » dans les textes de loi sur les variétés de conservation.

VARIETES ANCIENNES : ou issu de sélection ancienne. Créées par les sélectionneurs tels que Vilmorin (à partir de 1884), ces variétés (lignée pure anciennes) gardent quand même une certaine hétérogénéité car elles ont été ressemées dans différentes fermes pendant de nombreuses années par les paysans.

VARIETES MODERNES : variétés obtenues après 1945, inscrites au Catalogue Officiel. Ces variétés sont composées d'individus strictement identiques entre eux génétiquement et sont adaptées aux processus industriels.

En savoir + : Publication du Réseau Semences Paysannes (RSP) sur demande : *Semences et droits des paysans*. Consulter le site du RSP :

http://www.semencespaysannes.org/reglementation_especes_vegetales_cultivees_qu_117.php

2. La commercialisation des céréales

Les organismes stockeurs (OS) :

La commercialisation des céréales peut être effectuée uniquement par l'intermédiaire de collecteurs déclarés « organisme stockeur » (OS) auprès de FranceAgriMer. La qualité d'OS peut être conférée aux transformateurs (meuniers, semouliers et fabricants d'aliments pour le bétail) ainsi qu'aux revendeurs agréés (coopératives, groupements professionnels agricoles ou agriculteur individuel).

Les OS doivent tenir une comptabilité matières qui suit l'évolution des stocks et les mouvements de céréales (réceptions, sorties...). Ces suivis doivent être fournis à FranceAgriMer.

Le régime de collecte s'applique aux principales céréales : le blé (tendre et dur), l'orge, le seigle, l'avoine, le triticale, le riz, le maïs, le sorgho. Par dérogation, des livraisons directes de céréales entre producteur et utilisateur sont possibles sous le contrôle des OS.

En règle générale, un producteur de céréales doit toujours faire appel à un OS pour commercialiser sa production de céréales.

Tolérance accordée aux céréales secondaires (tout sauf blé), si et seulement si :

- ➔ lot \leq 500 kg de céréales secondaire
- ➔ échange commerciale réalisé dans la limite de son département
- ➔ échange occasionnel

3. La transformation des céréales

La transformation du blé tendre :

La fabrication de farine de blé tendre nécessite l'acquisition d'un **contingent d'écrasement**.

Aujourd'hui il est très difficile d'obtenir de nouveaux contingents. Un moulin qui cesse son activité peut céder son contingent à un autre moulin en activité. Un moulin en activité peut également transformer une partie de son contingent en droit de mouture qu'il peut alors céder ou louer à un autre moulin en activité.

Une dispense de contingent existe pour les moulins écrasant **moins de 350 quintaux de blé par an**.

Ainsi un producteur de céréales peut écraser jusqu'à 350 quintaux de céréales provenant de sa propre production ou d'un autre producteur* sous forme de prestation à façon (déclaration préalable nécessaire

en tant que façonnier). Cette activité doit faire l'objet d'un enregistrement auprès de FranceAgriMer ainsi que d'un suivi annuel de l'évolution des stocks et des mouvements de céréales (réceptions/sorties).

(*) En cas d'achat de blé tendre : surveiller vos bénéfices !

→ Si les bénéfices agricoles issus de l'achat de blé dépassent les **30% du chiffre d'affaire** globale de l'exploitation agricole, il s'agit alors de bénéfices commerciaux (et non agricole). Les bénéfices sont alors assujetti à des taxes bien plus importantes.

La transformation des autres céréales (blé dur, épeautre, seigle, sarrasin,...) :

L'écrasement des céréales secondaire n'est pas contingenté.

Pour aller plus loin (disponibles sur demande à Bio de PACA) :

→ Articles du Code rural et de la pêche maritime :

- pour la commercialisation : L. 666-1, L. 666-4, D. 666-1 à 7
- pour la transformation : L. 666-6 et 666-8 et D. 666-16 à 25.

→ Décision du Directeur Général de FranceAgriMer du 9 novembre 2010.

→ Circulaire ministérielle du 5 avril 2011 sur la Réglementation économique et fiscale applicable au secteur céréalier.

→ *Commercialisation des céréales, quelles réglementations ?* Réseau Semences Paysannes, octobre 2010.



• BIO DE PROVENCE •
ALPES • CÔTE D'AZUR
Les Agriculteurs BIO de PACA

V. Vos contacts au sein du réseau bio

1. Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) – 75 011 PARIS

Contact : Mathilde BOITIAS, Chargée de mission Grandes Cultures Bio

Tél : 01 43 38 38 69 - Mail : mboitias@fnab.org

Site internet : <http://www.fnab.org>

2. Fédération Régionale de l'AB – Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur – 84 911 AVIGNON

Contact : Mathieu MARGUERIE, Conseiller grandes cultures biologiques

Tél : 04 26 78 44 40 – Mail : mathieu.marguerie@bio-provence.org

Site internet de Bio de PACA et des Agribio : <http://bio-provence.org>

3. Agribio 04 – 04 300 FORCALQUIER

Contact : Mathieu MARGUERIE,

Tél : 04 92 72 53 95 – Mail : mathieu.marguerie@bio-provence.org

4. Agribio 05 – 05 010 GAP

Contact : Bertille GIEU, animatrice Agribio 05

Tél : 04 92 52 53 35 / 06 03 07 94 88 – Mail : agribio05@bio-provence.org

5. Agribio 06 – 06 296 NICE

Contact : Louison POSTEL, Directrice

Tél : 06 66 54 07 96 / 04 89 05 75 47 – Mail : agribio06@bio-provence.org

6. Agribio 13 – 13 626 AIX-EN-PROVENCE

Contact : Camille GUIPPE, Animateur du groupement biologique des Bouches-du-Rhône

Tél : 04 42 23 86 59 – Mail : agribio13@bio-provence.org

7. AgribioVar – 83 340 LE CANNET DES MAURES

Contact : Sophie DRAGON-DARMUZEY, Directrice - conseillère toutes filières dans le Var

Tél : 04 94 73 24 / 06 74 91 22 67 – Mail : agribiovar.dragon@bio-provence.org

8. Agribio 84 – 84 953 CAVAILLON

Contact : Anne GUITTET, Animatrice - coordinatrice du groupement biologique du Vaucluse

Tél : 04 32 50 24 56 – Mail : agribio84@bio-provence.org

Ce mini-guide est à destination des producteurs bio et conventionnels ainsi que des techniciens et animateurs qui les accompagnent. Nous espérons qu'il vous apportera des informations et contacts utiles.

*Si vous avez des compléments ou corrections à nous soumettre, MERCI de contacter Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur :
Tél : 04 90 84 03 34 – Mail : contact@bio-provence.org*

A toute fin utile, sachez qu'il existe des mini-guides sur d'autres filières bio : maraichage, arboriculture, PPAM, oléiculture, volailles et outils collectifs. Ils sont disponibles sur demande auprès de votre Agribio ou de Bio de Provence -Alpes-Côte d'Azur.

Sources : Données Agreste et Agence Bio – Annuaire professionnel de l'Agence Bio – Sites professionnels – Entretiens téléphoniques. **Crédits photos** : réseau bio de PACA. **MAJ** : 2018.

Ouvrage financé par :

